

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°42/2024

#### Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI »

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1123-1 et suivants ainsi que les articles R. 1123-1 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n°58/2023 du 19 décembre 2023 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI » ;
- VU** Le dossier de candidature de **Madame Louisa COT** en tant que Juriste ;

### ARRETE

- ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI ».
- ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 09/12/2024

Le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

*Signé*

Denir ROBIN

## ANNEXE

### Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI »

#### PREMIER COLLEGE

<b>8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.</b>	
Paul GOUGIS Sabine PLANCOULAIN Nathalie BRION Audrey BELLESOEUR	Nadia BELMELLAT Luca CAMPEDEL Aurore VOZY A désigner
<b>2 médecins généralistes</b>	
Thang NGUYEN-KHAC	Bruno PINNA
<b>2 pharmaciens hospitaliers</b>	
Marie-Hélène FIEVET	Kevin BIHAN
<b>2 auxiliaires médicaux</b>	
Esther LELLOUCHE	Etienne KIMMEL

#### DEUXIEME COLLEGE

<b>2 personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques</b>	
Martyna TOMCZYK	A désigner
<b>4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale</b>	
Marie GICQUEL-BENADE A désigner	A désigner A désigner
<b>4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique</b>	
Louisa COT Clarisse GOUDIN	Jacqueline DUNO Cloé GIQUEL
<b>6 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé</b>	
Annie LE FRANC Christophe DEMONFAUCON A désigner	Christiane LOOTENS Micheline DENANCE A désigner